

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

N° 0064

/15.08.01



Monsieur le Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
KIGALI

Monsieur le Président,

Après la dernière prestation remarquée de la Sélection Nationale de Football, l'opinion publique s'insurge sur sa composition constituée de plusieurs éléments étrangers malgré la fermeté et rappel au service chargé de délivrer les licences des joueurs. Aussi je vous informe que je ne peux autoriser l'engagement aux compétitions internationales d'une équipe qui n'est pas réellement rwandaise.

Pour ces motifs et suite à la conjoncture économique actuelle très difficile, je vous demande de procéder au retrait de ladite formation des compétitions africaines projetées pour l'année 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Membre du Bureau Fédéral de la FERWAFA (Tous)

Lt Col BEM



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 05 FEV. 1988

N° 0347/15.08.01

FERWAFA

reçu le 05 02 1988
n° 115188
A traiter par

Monsieur le Président de l'équipe
de Football PANTHERES NOIRES
C/O Armée Rwandaise
B.P. 498 KIGALI

Objet: Autorisation d'utili-
ser le stade régional
de NYAMIRAMBO le 6
Février 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre du 3
Février 1988 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur
de porter à votre connaissance que le terrain sollicité vous
est accordé pour Samedi le 6 Février 1988.

Aussi vous demanderais-je de bien
vouloir verser 10% des recettes brutes réalisées pour la loca-
tion du terrain avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS RWANDAIS
(20.000 FRW) payable à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise
de Football Amateur
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

